

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 6

Artikel: Spéculation en tranches [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'argent n'a pas de frontières

Le remarquable développement économique de l'Italie marque le pas: inflation, déficit de la balance commerciale, crise de confiance.

Qui est responsable? Savamment les spécialistes analysent les causes économiques: augmentation excessive de la consommation, baisse du tourisme en 1963, etc., pour aboutir aux causes politiques: le premier gouvernement d'ouverture à gauche a nationalisé les entreprises de production électrique. Que fera celui-ci, auquel participent les socialistes nenniens? Défiance.

Par précaution, mais aussi pour que soit exercée une pression politique, les capitaux prennent le large. Certains capitalistes jouent la politique du pire. Les difficultés financières serviront d'argument contre le gouvernement: ce sera son brevet d'incapacité. (On se souvient de la grève des capitalistes au temps de l'expérience du Front populaire de Léon Blum: elle fut décisive.)

Ce qui est caractéristique, c'est que les chroniqueurs financiers suisses jouent systématiquement ce jeu à long terme d'articles, mettant chaque fois en accusation la nouvelle politique italienne. Vieux refrain de la droite:

On est laid à Nanterre,
C'est la faute à Voltaire;
La lire en déficit,
C'est la faute à Nenni.

Document d'ethnographie

Une des caractéristiques de notre armée, c'est son intégration à la vie du pays: cela peut signifier que la vie civile, encadrée, prend vite des allures paramilitaires; mais cela peut signifier aussi que l'armée n'est pas une armée coupée du reste du pays, corps étranger.

De ce point de vue, les attitudes de nos Confédérés nous surprennent parfois. A titre documentaire (Eglise et paramilitarisme), nous publions cette traduction du « Berner Tagblatt »:

DU CIVIL AU SOLDAT UNE JOURNÉE POUR FUTURES RECRUES

Le dimanche 19 janvier a eu lieu à la caserne de Berne une journée pour futures recrues; elle était organisée par les Unions chrétiennes de jeunes gens avec l'appui des services compétents du Département militaire. A l'école de recrues commence pour le jeune homme un nouveau chapitre de sa vie. La journée était organisée dans l'idée qu'il est important de se préparer à l'école de recrues non seulement physiquement, mais aussi moralement. Lors de cette journée, qui était confessionnellement neutre et à laquelle collaboraient des aumôniers, des officiers, des sous-officiers et des soldats, se succédèrent, après le recueillement matinal, des exposés et des discussions sur les sujets suivants: « Du civil au soldat », « Le soldat et l'amour », « De l'indépendance d'esprit (Zivilcourage) même à l'école de recrues ». La projection du film: « Le fusilier Möckli devient soldat alpin » leur donna une première idée de la formation militaire. Une heure consacrée aux questions mit un point final à cette journée. Les participants ont eu la possibilité de faire le voyage jusqu'à Berne avec un billet militaire.

De semblables journées auront lieu dans le canton de Berne: à Belp, Schwarzenburg, Spiez, Unterseen et Langenthal. Pour les recrues qui entrent en service en été, une journée aura lieu le 21 juin à la caserne de Berne.

On a coupé mon Oncle

Dans « Domaine public » N° 1, nous disions notre intention de réagir contre les coupures de films que se permettent des gérants de salles pour tenir les horaires commerciaux.

Un de nos lecteurs s'en est souvenu. Il a agi sans plus tarder.

Nous regrettons que cette action tombe sur le Cinéma du Bourg qui a su habituer le public à voir et revoir des classiques du cinéma. Mais il touche un public exigeant et doué de mémoire. Alors, noblesse oblige! Voici le double de la lettre:

Direction du Cinéma du Bourg
Rue de Bourg 31
LAUSANNE

Lausanne, le 16 janvier 1964
DJ/br

Messieurs,

J'ai assisté, accompagné, à votre séance du 15 janvier, à 19 heures.

J'ai pris deux places à Fr. 3.50, soit Fr. 7.—.

Au cours du déroulement du film, je me suis rendu compte que celui-ci était coupé au moins à deux reprises.

En effet, la scène représentant le repas de l'enfant, dans la maison, avec stérilisation de l'assiette et éjection automatique de l'œuf n'y figurait pas.

A la fin du film, le départ de « Mon Oncle » était simplifié, puisqu'on ne le voyait pas descendre les escaliers de sa maison et converser avec la fille de la concierge, habillée à ce moment-là en demoiselle dont il n'osait plus presser le nez.

Le film est ainsi mutilé et bien des scènes perdent de leur valeur, pour une question d'horaire, me semble-t-il.

J'en ai d'ailleurs fait la réflexion à votre caissière à la sortie.

En conséquence, je vous prie, soit de me rembourser le prix de mes places, soit de me mettre au bénéfice de deux billets pour une séance prochaine de l'un de vos films.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

D. J.

Copie pour information à « Domaine public », Case Chauderon 142, Lausanne.

Spéculation en tranches (suite)

A peine « Domaine public » N° 5 sorti de presse, on nous signale un cas. Un quatre pièces, centre-ville, soumis au contrôle des loyers, loyer et chauffage: 300 francs par mois, soit 3600 francs par an. Ce qui, à 6 %, représente le rendement d'un capital de 60 000 francs. Le bail est résilié. Dès l'entrée en vigueur de la loi, l'appartement est à acheter au prix de 180 000 francs.

De cette manipulation qui n'est pas unique, mais exemplaire, se dégage la conclusion suivante: la propriété par étage ne permettra pas à la classe moyenne d'accéder à la propriété immobilière. Quand on peut consacrer 800 francs à son loyer, on sort de la moyenne.

Certes, il se trouvera quelques heureux pour faire exception et qui pourront peut-être acquérir à meilleur compte un appartement. Ils constitueront alors

la classe des petits propriétaires par étage. Ils auront leur place dans l'arsenal des propagandes larmoyantes.

De même qu'on fait pleurer sur les petits rentiers lorsque les grosses fortunes se sentent menacées, de même qu'on s'apitoie sur les petits actionnaires quand de gros intérêts capitalistes sont en jeu, il y aura, si jamais on touchait aux abus de la propriété immobilière, les pauvres petits orphelins de la propriété par étage.

Suite et hausse au prochain numéro.

Motus et moteur

En France, au sujet de la hausse abusive des primes R. C., furent organisés des débats à la T. V., à la radio, dans la presse.

De plus, une « Table ronde » de l'Assurance automobile doit s'occuper du tarif de l'assurance, de la gestion des compagnies.

Devant la tentative du ministère des finances d'imposer le secret des discussions, il y eut une virulente protestation des représentants des usagers. Le débat ne sera pas étouffé. Commentant ces péripéties, « Le Canard enchaîné » écrit: « Décidément, les maîtres de la Cintième professent, chaque jour davantage, une haute opinion des Français: peu à peu, tout tombe dans un « domaine réservé », interdit aux premiers intéressés, les citoyens. »

En Suisse, démocratie modèle, on continue à se taire. Domaine ultra-réservé.

En désespoir de cause, l'un d'entre nous va écrire une lettre de lecteur à la rédaction du « Touring ». Le journal des automobilistes la publiera-t-il? Ouvrira-t-il enfin le débat? A quand la « Table ronde » helvétique?

Attendons!

Paternalisme et vacances à crédit

Est-il possible qu'une entreprise vaudoise ait jusqu'en 1962 donné des vacances à ses ouvriers sans les leur payer, puis dès 1963, à la suite de quelques interventions, ait décidé de leur payer les vacances cette année-là, mais en diminuant alors les salaires du montant égal au paiement des vacances, soit de 6 %?

Oui! c'est possible! Voici en effet comment cela se passe dans la Maison Charles Veillon S. A.:

L'ouvrier, ou l'ouvrière, embauché en 1960, par exemple, apprend, après être entré en place, que le paiement des vacances est compris dans le salaire. Il l'apprend soit en se renseignant au moment où il s'étonne de ne pas toucher de vacances payées, soit à la lecture d'un prétendu « contrat collectif » propre à l'entreprise. Et il prend ses vacances sans un sou devant lui, s'il n'a pas eu l'idée d'épargner chaque mois la part de salaire destinée à cet effet. Puis, dès 1963, il apprend, par voie d'affichage interne, que dorénavant la maison lui retiendra chaque mois 6 % sur son salaire et lui rendra cette somme lorsqu'il prendra ses vacances. De vraies vacances à crédit!

Patrons! Pour lutter contre la surchauffe, imitez cet exemple! Affichez dans vos locaux que dès aujourd'hui les vacances sont comprises dans le salaire, ou bien retenez 6 % à vos employés et rendez-leur généreusement au moment où vous les licenciez pour trois semaines cet été! Et vous, les entrepreneurs! Ne donnez plus 6 % de timbres-vacances à vos ouvriers, vendez-leur pour 6 % du salaire!